



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 octobre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h45

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : BOILLON Michel ; GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; RUTKOWSKI Serge ;
Mandataires : FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; THIEBAUT Catherine ;

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2018 N°2

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

La présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 fait suite au vote du Budget Primitif 2018, en décembre 2017, puis du Budget Supplémentaire 2018, en avril 2018 et enfin d'une Décision Modificative n°1 en juin 2018. Elle permet de corriger ou compléter les crédits votés précédemment.

I. INTEGRATION BUDGETAIRE DE L'AP 2018-01 AU TITRE DU CP 2018 ET OUVERTURE DE CREDITS AU TITRE DE L'AVANCE FORFAITAIRE DU MARCHÉ 17-105.

Concomitamment à la mise en place de l'AP-CP 2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération, il est proposé d'ouvrir les crédits du CP 2018 sur le budget 2018. Par ailleurs, la mise en œuvre du marché 17-105 nécessite l'ouverture de crédits au titre de l'avance forfaitaire, due à la notification.

Ainsi, une avance forfaitaire, à hauteur de 5% des missions de conception, réalisation et mise en service, est prévu au marché, sur présentation d'une garantie à 1ère demande.

Elle s'élève donc à 860 162,80 €, dont 762 327,80 € au titre de la phase 1 portant sur la modernisation de la ligne de 2002 et de la phase 2 portant sur la restructuration (donc dans le cadre de l'AP) et 97 835 € au titre de partie de la phase 2 portant sur la déconstruction des lignes 1,2 et 3 (section de fonctionnement).

Le montant des acomptes que le titulaire appellera dès le début du marché est de 3 672 869 €, hors avance forfaitaire.

- Section d'investissement – dépenses - compte 2031 – Etudes – activité 803 « Incinération » : + 664 068,50 €

- Section d'investissement – dépenses - compte 2145 – Constructions sur sol d'autrui / installations générales, agencements, aménagements (équipements) – activité 803 « Incinération » : + 3 657 513,30 €

- Section d'investissement – dépenses - compte 2317 – Immobilisations en cours/ immobilisations corporelles reçues à titre d'une mise à disposition – activité 803 « Incinération » : + 113 615,00 €

- Section de fonctionnement – dépenses - compte 678 – Autres charges exceptionnelles – activité 803 « Incinération » : + 97 835 €

Au regard du fait que le projet de réalisation d'un outil pédagogique a été reporté dans un objectif de meilleure définition, il est proposé que le budget de 1,1 M€, prévu pour cette opération en 2018, soit réaffecté aux avance et acompte du marché 17-105, en investissement :

- Section d'investissement – dépenses - compte 2313 – Immobilisations en cours / constructions – activité 802 « Prévention » : - 1 100 000 €

L'équilibre budgétaire de ces nouvelles inscriptions est assuré par un recours prévisionnel à l'emprunt en section d'investissement et par une mobilisation de la provision semi-budgétaire pour risques et charges, en cours de constitution et prévue à cet effet en fonctionnement.

- Section d'investissement – recettes - compte 1641 – Emprunts en euros – activité 802 « Prévention » : - 1 100 000 €

Section d'investissement – recettes - compte 1641 – Emprunts en euros – activité 803 « Incinération » : + 4 435 196,80 €

- Section de fonctionnement – recettes - compte 7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels » - chapitre 78 - activité 803 « Incinération » : 97 835 €

Il s'agira, lors de l'actualisation de la constitution de la provision, fin 2018, de tenir compte de la réalisation effective mais partielle de la charge, par le biais d'une avance sur des travaux à réaliser après 2020.

II. COMPLEMENTS DE CREDITS SUR LES OPERATIONS D'AMORTISSEMENT

Lors du vote du Budget Primitif 2018, en décembre 2017, l'exercice budgétaire n'était pas encore totalement clos et, de fait, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations inscrites au patrimoine au 31 décembre 2017 a été estimé.

Aujourd'hui, au terme des calculs, il s'avère nécessaire de compléter les crédits en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement de manière équilibrée à hauteur de 77 035 €.

- Section de fonctionnement – dépenses - compte 6811 – dotations aux amortissements : + 77 035 €

- Section d'investissement – recettes – chapitre 040 (divers comptes 28) – dotations aux amortissements : + 77 035 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une réduction du virement vers la section d'investissement et celui de la section d'investissement par une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt.

III. ENREGISTREMENT COMPTABLE DE LA RENEGOCIATION DU PRET STRUCTURE SIGNE AVEC LA SFIL

Le 17 juillet 2018, après plusieurs semaines de négociation, la Présidente du SYBERT, accompagnée par le cabinet RISKEDGE, expert en gestion active de la dette, a accepté et signé les termes de deux nouveaux contrats avec la SFIL en lieu et place du contrat de type structuré, signé en 2007 avec la SFIL (classé F6 « Risque élevé » selon la Charte de bonne conduite dite de GISLER)

Par ces contrats, le SYBERT refinance le capital restant dû du prêt structuré à l'échéance du 1^{er} novembre 2018 à hauteur de 2 856 000 € et finance une partie de l'indemnité compensatrice dérogatoire pour 701 000 € sur 1 188 000 €.

Le solde de l'indemnité compensatrice dérogatoire est, d'une part, financé au sein du taux appliqué au contrat négocié, soit 2,20% par an sur 12 ans pour 267 000 € et, d'autre part, couvert par la mobilisation de la provision pour risque constituée à cet effet en 2007 (220 000 €)

Afin d'enregistrer comptablement la substitution des deux nouveaux contrats au prêt structuré et le complément de financement de cette opération par la mobilisation de la provision, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants.

1. Refinancement de l'emprunt (opération d'ordre)

a. Sortie de l'emprunt

- Section d'investissement – dépenses - compte 1641 « Emprunts » chapitre 041 - activité 803 « Incinération » : 2 856 000 €
- Section d'investissement – recettes - compte 166 « Refinancement de la dette » chapitre 041 - activité 803 « Incinération » : 2 856 000 €

b. Entrée du nouvel emprunt

- Section d'investissement – dépenses - compte 166 « Refinancement de la dette » chapitre 041 - activité 803 « Incinération » : 2 856 000 €
- Section d'investissement – recettes - compte 1641 « Emprunts » chapitre 041 - activité 803 « Incinération » : 2 856 000 €

2. Financement de l'indemnité de remboursement compensatrice dérogatoire

a. Emprunt sur l'indemnité de remboursement

- Section de fonctionnement – dépenses - compte 6681 « Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques » chapitre 042 (ordre) - activité 803 « Incinération » : 701 000 €
- Section d'investissement – recettes – compte 1641 « Emprunts » chapitre 040 (ordre) – activité 803 « Incinération » : 701 000 €

b. Financement de l'indemnité par la provision (versement effectif)

- Section de fonctionnement – dépenses - compte 6681 « Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques » chapitre 66 - activité 803 « Incinération » : 220 000 €

c. Comptabilisation de l'indemnité intégrée au taux d'intérêt

- Section de fonctionnement – dépenses - compte 6682 « Indemnités de réaménagement d'emprunt » chapitre 043 (ordre) - activité 803 « Incinération » : 267 000 €
- Section de fonctionnement – recettes – compte 796 « Transferts de charges financières » chapitre 043 (ordre) – activité 803 « Incinération » : 267 000 €

3. Mobilisation de la provision constituée en 2011 (semi-budgétaire)

- Section de fonctionnement – recettes - compte 7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels » - chapitre 78 - activité 803 « Incinération » : 220 086,21€

IV. EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 ET DU BUDGET 2018 APRES PRISE EN COMPTE DE CETTE DECISION MODIFICATIVE.

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, diminué de 777 948,79 €, le portant à 126 345,14 €,
- en section d'investissement, une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt de 3 335 110,59 €, le portant ainsi à 6 389 092,35 €.

Désormais, le budget 2018 s'équilibre à 23 975 138,14 € en section de fonctionnement et à 18 647 575,51 € en section d'investissement.

L'équilibre budgétaire de la proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 est proposé ci-après.

**A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les termes de la
Décision Modificative n°2 au budget 2018 du SYBERT.**

La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2018



Contrôle de légalité

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 2018	DM 2	Budget consolidé 2018
011 - Charges à caractère général	10 782 627,00	0,00	10 782 627,00
012 - Charges de personnel	2 477 000,00	0,00	2 477 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP / emprunt négocié	3 670 000,00	778 035,00	4 448 035,00
043 - indemnité emprunt négocié dans intérêts	0,00	267 000,00	267 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 229 200,00	0,00	4 229 200,00
66 - charges financières (intérêts)	511 500,00	220 000,00	731 500,00
67 - charges exceptionnelles	90 500,00	97 835,00	188 335,00
68 - provisions	725 096,00	0,00	725 096,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	904 293,93	-777 948,79	126 345,14
TOTAL SECTION	23 390 216,93	584 921,21	23 975 138,14
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 2018	DM 2	Budget consolidé 2018
002 - Excédent antérieur reporté	949 955,93	0,00	949 955,93
70 - Produits des services	4 655 388,00	0,00	4 655 388,00
73 - Impôts et taxes	282 000,00	0,00	282 000,00
74 - Participations	17 020 590,00	0,00	17 020 590,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	160 000,00	0,00	160 000,00
78 - Reprise sur amortissement et provisions	0,00	317 921,21	317 921,21
043 - indemnité emprunt négocié dans intérêts / mobilisation provision	0,00	267 000,00	267 000,00
042 - Amortissement des subventions	322 283,00	0,00	322 283,00
TOTAL SECTION	23 390 216,93	584 921,21	23 975 138,14

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 2018	DM 2	Budget consolidé 2018
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	212 473,00	664 068,50	876 541,50
204 - Subventions versées	1 200,00	0,00	1 200,00
21 - Immobilisations corporelles	3 519 491,71	3 657 513,30	7 177 005,01
23 - Immobilisations en cours	2 967 831,00	-986 385,00	1 981 446,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	322 283,00	0,00	322 283,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	5 712 000,00	5 712 000,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 531 000,00	0,00	2 531 000,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	9 600 378,71	9 047 196,80	18 647 575,51

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS+DM1 2018	DM 2	Budget consolidé 2018
001 - Excédent investissement reporté	403 862,52	0,00	403 862,52
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	1 568 240,50	0,00	1 568 240,50
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	3 053 981,76	3 335 110,59	6 389 092,35
040 - Dotations aux amortissements	3 670 000,00	778 035,00	4 448 035,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	5 712 000,00	5 712 000,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	904 293,93	-777 948,79	126 345,14
TOTAL SECTION	9 600 378,71	9 047 196,80	18 647 575,51